

# DEPARTEMENT DU FINISTERE

## COMMUNE DE ROSNOEN

### Compte – rendu de la réunion de Conseil Municipal du 16 mars 2008

Date de convocation :

11 mars 2008

Date d'affichage :

17 mars 2008

**L'an deux mil huit,**

**Le seize mars à quatorze heures, en application des articles L.2121-7  
et L.2122-8 de Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est  
réuni le conseil municipal de la commune de ROSNOEN.**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Melle POULIQUEN Marie-Pierre

Mme Martine THOMAS

Mme MOULIN Christine

M. VIARD Gérard,

M. AUFFRET Gérard

Mme LE SONN Maryse

M. LATIN Olivier

M. LE CORRE Gildas

Mme DES DESERTS Eliane

M. PICART Ronan

M. HUGUENIN Pierre Marie

M. BARGAIN Robert,

M. MARC Thierry

M. POULMARC'H Jean-Claude

Mme QUEFFELEC Anne-Marie

Absents : Néant.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

#### 1- INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard VIARD, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Melle Marie-Pierre POULIQUEN a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

## 2- ELECTION DU MAIRE.

### 2-1- Présidence de l'Assemblée.

Le plus âgé des membres présents du Conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### 2-2 - Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme Martine THOMAS et Monsieur Ronan PICART.

### 2-3 – Premier tour de scrutin

• Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
* Nombre de votants	:	15
* Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	:	0
* Nombre de suffrages exprimés	:	15
* Majorité absolue	:	8

*A obtenu :*

- Monsieur Gérard VIARD : 15 voix

Monsieur Gérard VIARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

## 3 – DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS.

Le Président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de cinq adjoints au Maire maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le conseil municipal a fixé à **trois** le nombre des adjoints au maire de la commune.

## 4- ELECTION DU PREMIER ADJOINT.

Sous la présidence de Monsieur Gérard VIARD, élu Maire, le Conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du 1<sup>er</sup> adjoint. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

• Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
* Nombre de votants	:	15
* Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	:	

(art. L.66 du code électoral)	:	0
* Nombre de suffrages exprimés	:	15
* Majorité absolue	:	8

*A obtenu :*

- Madame Martine THOMAS : 15 voix

Madame Martine THOMAS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée première adjointe et a été immédiatement installée.

## **5- ELECTION DU SECOND ADJOINT.**

Sous la présidence de Monsieur Gérard VIARD, élu Maire, le Conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du 2<sup>ème</sup> adjoint. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- \* Nombre de votants : 15
- \* Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
- \* Nombre de suffrages exprimés : 15
- \* Majorité absolue : 8

*A obtenu :*

- Monsieur Pierre Marie HUGUENIN : 15 voix

Monsieur Pierre Marie HUGUENIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

## **6 – ELECTION DU TROISIEME ADJOINT.**

Sous la présidence de Monsieur Gérard VIARD, élu Maire, le Conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du 3<sup>ème</sup> adjoint. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- \* Nombre de votants : 15
- \* Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
- \* Nombre de suffrages exprimés : 15
- \* Majorité absolue : 8

*A obtenu :*

- Monsieur Olivier LATIN : 15 voix

Monsieur Olivier LATIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

## **7 - COMMISSIONS COMMUNALES.**

Le Conseil municipal veut s'engager dans un développement durable.

Il s'organise en conséquence sur les trois domaines concernés ci-après.

Chacun des membres, à l'appel de son nom, a indiqué son choix quant à la commission dont il souhaitait être membre.

<b><u>ACTIONS ENVIRONNEMENTALES</u></b>	<b><u>ACTIONS ECONOMIQUES</u></b>	<b><u>ACTIONS SOCIALES</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Gérer les rejets</li> <li>. Gérer l'eau</li> <li>. Gérer les déchets</li> <li>Gérer l'espace</li> <li>. Gérer l'énergie</li> <li>. Respecter les milieux naturels</li> <li>. Respecter le cadre de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. développer les réseaux de communication</li> <li>. maintenir et développer des services au public</li> <li>. Maintenir et développer des services publics</li> <li>. Accueillir et maintenir les entreprises</li> <li>. Accueillir et maintenir les commerces</li> <li>. Accueillir et maintenir l'artisanat</li> <li>. Intégrer l'environnement dans les marchés publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. La gouvernance et la démocratie participative</li> <li>. S'impliquer dans le tissu intercommunal</li> <li>. Accueillir la population avec qualité</li> <li>. Développer les services à la personne</li> <li>. Procurer un système éducatif cohérent est adapté</li> <li>. Créer le lien social par un réseau associatif</li> <li>. Valoriser la solidarité et la vie locale</li> </ul>
<p align="center"><b><u>Adjoint référent</u></b></p> <p align="center"><b>Olivier LATIN</b></p>	<p align="center"><b><u>Adjoint référent</u></b></p> <p align="center"><b>Pierre Marie HUGUENIN</b></p>	<p align="center"><b><u>Adjoint référent</u></b></p> <p align="center"><b>Martine THOMAS</b></p>
<p align="center"><i>Membres :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Christine MOULIN</li> <li>. Maryse LE SONN</li> <li>. Eliane DES DESERTS</li> <li>. Robert BARGAIN</li> <li>. Anne Marie QUEFFELEC</li> </ul>	<p align="center"><i>Membres :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Marie-Pierre POULIQUEN</li> <li>. Gérard AUFFRET</li> <li>. Gildas LE CORRE</li> <li>. Ronan PICART</li> <li>. Jean-Claude POULMARC'H</li> </ul>	<p align="center"><i>Membres :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Marie-Pierre POULIQUEN</li> <li>. Christine MOULIN</li> <li>. Maryse LE SONN</li> <li>. Thierry MARC</li> <li>. Anne Marie QUEFFELEC</li> </ul>

## **8 – ELECTION DES MEMBRES POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.**

Le Maire indique qu'il est nécessaire de composer le Conseil d'administration du C.C.A.S qui comprend le Maire qui en est le Président et , au maximum 7 et minimum 3, membres élus en son sein par le Conseil municipal et en nombre égal des membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 138 du Code de famille et de l'aide sociale (représentant des associations familiales, personnes âgées, ...).

A l'unanimité, le Conseil décide d'élire 4 membres au niveau du Conseil.

Le résultat des votes donne les résultats suivants :

- Mme Martine THOMAS	:	15 voix
- Mme Eliane DES DESERTS	:	15 voix
- M. Thierry MARC	:	15 voix
- Mme Maryse LE SONN	:	15 voix

Mesdames Martine THOMAS, Eliane DES DESERTS, Maryse LE SONN et Monsieur Thierry MARC sont élus membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

## **9 – ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AULNE MARITIME.**

Le Conseil municipal a procédé à l'élection des 5 délégués à la communauté de communes de l'Aulne maritime

Il a été procédé à l'élection, le dépouillement a donné les résultats suivants :

* Nombre de votants	:	15
* Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	:	0
* Nombre de suffrages exprimés	:	15
* Majorité absolue	:	8

### **Ont obtenu :**

- M. Gérard VIARD	:	15 voix
- M. Thierry MARC	:	15 voix
- M. Ronan PICART	:	15 voix
- Mlle Marie-Pierre POULIQUEN	:	15 voix
- M. Gérard AUFFRET	:	15 voix

Sont élus délégués à la Communauté de communes de l'Aulne maritime : MM. Gérard VIARD, Thierry MARC, Ronan PICART, Gérard AUFFRET, Mlle Marie-Pierre POULIQUEN.

## **10 – ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DE VOIRIE DE LA REGION DU FAOU.**

Le Conseil municipal a procédé à l'élection des délégués au syndicat de voirie de la région du Faou.

### **Election de deux délégués titulaires :**

Il a été procédé à l'élection, le dépouillement a donné les résultats suivants :

* Nombre de votants	:	15
* Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	:	0
* Nombre de suffrages exprimés	:	15
* Majorité absolue	:	8

### **Résultats du vote :**

- M. Gérard AUFFRET	:	15 voix
- M. Ronan PICART	:	15 voix

Sont élus délégués titulaires du syndicat de voirie de la région du Faou: MM. Gérard AUFFRET et Ronan PICART

### **Election deux délégués suppléants :**

Il a été procédé à l'élection, le dépouillement a donné les résultats suivants :

* Nombre de votants	:	15
* Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	:	0
* Nombre de suffrages exprimés	:	15
* Majorité absolue	:	8

### **Résultats du vote :**

- M. Jean-Claude POULMARC'H : 15 voix  
- Mme Martine THOMAS : 15 voix

Sont élus délégués suppléants au Syndicat e voirie de la Région du Faou : Monsieur Jean-Claude POULMARC'H et Madame Martine THOMAS.

### **11 – ELECTION DES DELEGUES AU SIVOM DE LA REGION DU FAOU.**

Le Conseil municipal a procédé à l'élection des délégués au SIVOM de la région du Faou.

#### **Election de deux délégués titulaires :**

Il a été procédé à l'élection, le dépouillement a donné les résultats suivants :

* Nombre de votants	:	15
* Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	:	0
* Nombre de suffrages exprimés	:	15
* Majorité absolue	:	8

#### **Résultat du vote :**

- Mme Martine THOMAS : 15 voix  
- Mme Eliane DES DESERTS : 15 voix

Sont élues déléguées titulaires au SIVOM de la Région du Faou : Mmes Martine THOMAS et Eliane DES DESERTS.

### **12 – ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'ABATTAGE DE LA REGION DU FAOU.**

Le Conseil municipal a procédé à l'élection des délégués au Syndicat d'abattage de la région du Faou.

#### **Election de deux délégués titulaires :**

Il a été procédé à l'élection, le dépouillement a donné les résultats suivants :

* Nombre de votants	:	15
* Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	:	0
* Nombre de suffrages exprimés	:	15
* Majorité absolue	:	8

#### **Résultat du vote :**

- Mme Christine MOULIN : 15 voix  
- M. Gérard AUFFRET : 14 voix  
- M. Robert BARGAIN : 1 voix

Sont élus délégués titulaires au Syndicat d'abattage de la Région du Faou : Mme Christine MOULIN et M. Gérard AUFFRET.

## 13 – ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE L'AULNE.

Le Conseil municipal a procédé à l'élection des délégués au Syndicat Mixte de l'Aulne.

### **Election d'un délégué titulaire :**

Il a été procédé à l'élection, le dépouillement a donné les résultats suivants :

* Nombre de votants	:	15
* Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	:	0
* Nombre de suffrages exprimés	:	15
* Majorité absolue	:	8

### **Résultat du vote :**

- M. Ronan PICART : 15 voix

Est élu délégué titulaire au Syndicat Mixte de l'Aulne : M. Ronan PICART.

### **Election d'un délégué suppléant :**

Il a été procédé à l'élection, le dépouillement a donné les résultats suivants :

* Nombre de votants	:	15
* Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	:	0
* Nombre de suffrages exprimés	:	15
* Majorité absolue	:	8

### **Résultat du vote :**

- Mme Marie-Pierre POULIQUEN : 15 voix

Est élue déléguée suppléante au Syndicat Mixte de l'Aulne : Melle Marie-Pierre POULIQUEN.

## 14 – ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE L'AULNE ET DE L'HYERE.

Le Conseil municipal a procédé à l'élection des délégués au S.M.A.T.A.H.

### **Election de deux délégués titulaires :**

Il a été procédé à l'élection, le dépouillement a donné les résultats suivants :

* Nombre de votants	:	15
* Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	:	0
* Nombre de suffrages exprimés	:	15
* Majorité absolue	:	8

### **Résultat du vote :**

- M. Robert BARGAIN : 15 voix  
- Mme Anne-Marie QUEFFELEC : 14 voix  
- M. Olivier LATIN : 1 voix

Sont élus délégués titulaires au S.M.A.T.A.H. : Mme Anne-Marie QUEFFELEC et M. Robert BARGAIN.

## 15 – ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE LA REGION DU FAOU.

Le Conseil municipal a procédé à l'élection des délégués au Syndicat d'électrification de la région du Faou.

### **Election de deux délégués titulaires :**

Il a été procédé à l'élection, le dépouillement a donné les résultats suivants :

* Nombre de votants	:	15
* Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	:	0
* Nombre de suffrages exprimés	:	15
* Majorité absolue	:	8

### **Résultat du vote :**

- M. Ronan PICART	:	15 voix
- M. Gildas LE CORRE	:	15 voix

Sont élus délégués titulaires au Syndicat d'électrification de la région du Faou. : MM.  
Ronan PICART et Gildas LE CORRE.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

# DEPARTEMENT DU FINISTERE

## COMMUNE DE ROSNOEN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

11 mars 2008

Date d'affichage :

17 mars 2008

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

**L'an deux mil huit,**

**Le seize mars à quatorze heures,**

**Le Conseil Municipal de la commune de ROSNOEN, légalement  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de  
Monsieur Gérard VIARD, Maire.**

**Présents:**– M. VIARD – Mme THOMAS – MM. HUGUENIN - LATIN - Melle  
POULIQUEN – Mme MOULIN – M. AUFFRET – Mme LE SONN – M. LE  
CORRE – Mme DES DESERTS – MM. PICART – BARGAIN – MARC –  
POULMARC'H - Mme QUEFFELEC.

**Secrétaire :** Mademoiselle POULIQUEN Marie-Pierre.

#### **OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.**

Le Conseil municipal a procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres :

- Président : Monsieur Gérard VIARD

#### **Election de deux membres titulaires :**

Il a été procédé à l'élection, le dépouillement a donné les résultats suivants :

* Nombre de votants	:	15
* Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	:	0
* Nombre de suffrages exprimés	:	15
* Majorité absolue	:	8

#### **Résultats du vote :**

- Mme Martine THOMAS	:	15 voix
- M. Ronan PICART	:	15 voix

Sont élus membres titulaires de la commission d'appel d'offres : Mme Martine THOMAS et M. Ronan PICART

#### **Election de deux membres suppléants :**

Il a été procédé à l'élection, le dépouillement a donné les résultats suivants :

* Nombre de votants	:	15
* Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	:	0
* Nombre de suffrages exprimés	:	15
* Majorité absolue	:	8

**Résultats du vote :**

- Mme Anne-Marie QUEFFECLEC	:	15 voix
- Melle Marie-Pierre POULIQUEN	:	14 voix
- M. Pierre Marie HUGUENIN	:	1 voix

Sont élus membres suppléants de la commission d'appel d'offres : Mme Anne-Marie QUEFFECLEC et Melle Marie-Pierre POULIQUEN.

Ces mêmes conseillers seront membres de la commission communale des finances.

*Pour extrait conforme,*  
LE MAIRE,